



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 18 JUIN 2024

-:-

L'an deux mil vingt-quatre,
Le mardi 18 juin à 19 heures,
Les membres du comité syndical, légalement convoqués, se sont réunis, en présentiel au SMAM, 19 bis rue Gilbert Rey à Pontault-Combault, en séance publique, sous la présidence de monsieur Hocine **OUMARI**, le Président.

Etaient présents :

- Communauté d'agglomération **PARIS VALLEE DE LA MARNE** :

Mesdames **TREZENTOS-OLIVEIRA, PHONGPRIXA, ARAMIS** représentée par Madame **PERRIER**

Messieurs **OUMARI, TABUY, IGLESIAS**

- Communauté d'agglomération **MARNE ET GONDOIRE**:

Monsieur **BERTHINEAU** représenté par monsieur **BENAVENTE**

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mesdames **DOHERTY, TOURNUT**

Messieurs **MILLEVILLE, SALVAGGIO, MACLE**

Etaient également présents, Monsieur Justin **JEUFFROY** chef de service et Madame Raja **JOULIE** gestionnaire administrative.

Madame **TREZENTOS-OLIVEIRA** est élue secrétaire de séance.

Après lecture, le procès-verbal du précédent comité en date du 27 mars 2024 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est lu par le Président et adopté à l'unanimité.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES TERRAINS DU SMAM POUR LE FEU D'ARTIFICE 2024

Le comité syndical,

Entendu l'exposé de monsieur le Président concernant la nécessité pour le SMAM de considérer chaque demande d'évènement à caractère festif sur les terrains du site de l'étang du Coq,

Considérant la demande des villes de Pontault-Combault et Roissy-en-Brie concernant l'organisation du feu d'artifice du 13 juillet 2024,

Considérant les préparatifs nécessaires et les coûts engendrés par l'organisation du feu d'artifice,

Considérant que ces dépenses ne pourraient être imputées uniquement au SMAM,

Considérant l'accord entre le président du SMAM et les Maires de Pontault-Combault et Roissy-en-Brie sur le partage des coûts de préparation définis selon une participation de 2 712,00€ par commune.

Considérant que les travaux préparatoires seront exécutés par le SMAM, tandis que les villes s'engagent à reverser au SMAM, à posteriori, la participation définie,

Après en avoir délibéré, avec six voix pour et une voix contre,

Approuve le projet de convention et autorise monsieur le Président à la signer.

Questions diverses

Avancement des travaux à l'étang du Coq

Les travaux de plantation sont achevés. Les agents du SMAM assurent régulièrement l'entretien et la vérification du bon état des plants.

Concernant la plaine de jeux, des travaux de réglage et de terrassement sont encore nécessaires. Un devis a déjà été obtenu, d'autres sont attendus prochainement.

Un nouveau fournisseur a été contacté pour les jeux, avec un devis plus avantageux et des structures mieux adaptées aux attentes des élus. L'accord n'a pas encore été signé et sera disponible dans les prochains jours.

Point sur le projet des panneaux de sensibilisation

Le SMAM a accueilli une stagiaire en licence 3 pour une période de deux mois, afin de participer à l'élaboration des panneaux de signalisation/sensibilisation de l'étang du Coq. Dans le cadre de son stage, l'étudiante a essentiellement travaillé sur le panneau d'accueil qui sera

affiché aux 4 entrées de l'étang. L'affichage est présenté à l'ensemble des élus qui ont validé le projet.

Le Président informe l'assemblée que le stage de cette étudiante a été prolongé par un contrat d'un mois, afin de lui confier l'élaboration des autres panneaux de sensibilisation.

La séance est levée à 19h50